

**PROCES VERBAL DE SÉANCE
COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 9 FEVRIER 2026 A 15H00**

Nombre de membres :

- Titulaires en exercice : 28
- Présents : 17
- Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à 15h00, le comité syndical du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets-Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la Salle Polyvalente de Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le trois février 2026.

Délégués Présents : Éric AUDIBERT, Michel GROS, Jean-Pierre VERAN, Hervé PHILIBERT, Dominique LAIN, Patrick BONNET, Carine PAILLARD, Gilbert BRINGANT, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Jean-Louis PORTAL, Jean-Pierre ROUX, Marjorie VIORT, Christine TESSON, Christian GHINAMO, Yves SOUQUE.

Délégués Représentés : Néant

Délégués Absent(s) Excusé(s) : Didier BREMOND, Romain DEBRAY, Alain DECANIS, Jérémy GIULIANO, André GUIOL, Jean-Martin GUISIANO, Franck PERO, Claude PORZIO, Nathalie SALOMON, Olivier BARTHELEMY, Lydie BERTIN-PATOUX, Jean-Michel CONSTANS, Gérard FABRE, Diane FERNANDEZ, Paul KHADIR, Alain RAVANELLO, Nicole RULLAN, Pascal SIMONETTI, Patrice TONARELLI, Thierry BUONGIORNO, Fernand BRUN, Eric COLLIN, Christophe CORTES, Jean-Luc LONGOUR, Yannick SIMON, Aude BODY, André DELPIA, Jean-Michel DRAGONE, Céline FERRARO, Liliane LUONGO, Richard MAURIN, Didier MONTANARD, Patrick ROSSI, France TERMES, Christophe VERCOUTRE, Emmanuel HUGOU, Franck PANIZZI, Alain THOUROUDE, Eric TOURRET, Olivier VESPERINI.

Secrétaire de séance : Patrick BONNET.

ORDRE DU JOUR PRESENTE :

- ✦ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1^{ER} DECEMBRE 2025
- ✦ POINT SUR LE PROJET OREVAL#2
- ✦ FINANCES
 1. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026 - Correctif
 2. Débat d'Orientation Budgétaire
- ✦ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS ACCORDEES
- ✦ QUESTIONS DIVERSES

Le Président remercie les membres pour leur présence. Il dénombre dix-sept présents et constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 15H05.

Monsieur AUDIBERT rend hommage à Monsieur André ROUSSELET, 1^{er} Adjoint au maire de Brue-Auriac, Vice-président de la CCPV, délégué à la gestion des déchets, 5^{ème} Vice-président du SIVED NG, décédé le 26 janvier 2026. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

Monsieur Patrick BONNET est désigné secrétaire de séance.

✦ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 1ER DECEMBRE 2025**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

✦ **POINT SUR LE PROJET OREVAL#2**

Monsieur AUDIBERT informe l'assemblée qu'aucun élément nouveau n'est intervenu sur le dossier, depuis le dernier point. La visite prévue à l'unité de valorisation multi-filières de Bagnols-en-forêt le 22 décembre 2025 a été annulée au dernier moment pour des raisons météorologiques.

Il constate qu'en matière de tri, et plus particulièrement sur ce projet majeur, le syndicat est arrivé « dans le mur ». Il prévient ses collègues que cet échec se ressent dans la préparation du budget primitif 2026.

Il souhaite à la prochaine équipe de pouvoir faire avancer ce dossier qui stagne depuis plus de 10 ans et fait part à ses collègues de ses regrets et de sa frustration de ne pas y avoir réussi.

Il précise également que le plan de subventions attribuées par l'Etat et la région SUD-PACA, soit 10.5 M€ au total, lui paraissent perdus. En effet, le projet est bloqué au point que le syndicat ne pourra pas présenter la moindre avancée aux instances attributaires d'ici le début d'année 2027. Le SIVED NG n'a toujours pas de terrain ni d'assistance à maîtrise d'œuvre qui permettraient la concrétisation du projet et/ou à minima l'évolution de celui-ci. Aucune condition n'est requise pour espérer faire prolonger ces attributions de subventions à ce jour.

Monsieur ROUX s'exprime en s'adressant à Monsieur AUDIBERT pour lui rappeler que cet échec « n'est pas de sa faute », ni celle de Monsieur GUIOL, ancien président du syndicat, qui avait initié le projet et tenté avant lui de le faire aboutir.

Monsieur AUDIBERT précise qu'il ne fait que dresser le bilan qui s'impose, même s'il considère avoir tenté tout ce qui lui était possible de faire.

Monsieur ROUX confirme le constat de ce triste bilan, et s'interroge sur les conséquences financières dont il regrette leurs impacts sur les générations futures.

✦ **FINANCES :**

1. **AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 - CORRECTIF**

Le 1er décembre dernier, l'assemblée a voté l'ouverture anticipée de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2026, par délibération 02/01.12.2025.

Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Brignoles a informé les services d'une erreur qu'il a constatée dans le tableau des dépenses autorisées, sur l'opération n° 40, Cette erreur impliquant le dépassement du quart des crédits ouverts en 2025 sur l'opération n° 40, elle doit impérativement être rectifiée.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2026 et avant le vote du Budget Primitif, les dépenses d'investissements afférentes rectifiées suivantes :

N° Opération	Libellé opération	Compte	Montant du BP 2025 pour mémoire	Ouverture anticipée 2026
40	Acquisitions diverses	21838	11 000,00 €	1 375,00 €
40	Acquisitions diverses	21848		1 375,00 €
80	OREVAL	2031	200 000,00 €	50 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2031	1 094 500,00 €	80 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2128		100 000,00 €
85	ISDND Ginasservis	2158		90 000,00 €
TOTAL				322 750,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir DÉLIBÉRÉ :

- **D'APPROUVER** la proposition d'ouverture de crédits d'investissement rectifiée telle que présentées ci-dessus,
- **D'ABROGER** la délibération n° 02/01.12.2025 du 1er décembre 2025 et de la remplacer par la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater lesdites dépenses d'investissement dans la limite des montants présentés ci-dessus par opération, avant le vote du Budget Primitif de 2026,
- **DE S'ENGAGER** à inscrire ces crédits au Budget Primitif 2026,

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

La délibération est adoptée à l'**UNANIMITE** des membres présents.

2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est établi conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que « dans les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'autorité territoriale présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Pour les établissements de 10 000 habitants et plus, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Conformément aux articles L5711-1 et L5211-36 du CGCT, les syndicats mixtes fermés sont également concernés par la réalisation du ROB.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 a été joint à la note de synthèse.

Les orientations budgétaires présentées aujourd'hui ont été remaniées, suites aux commentaires et demandes spécifiques émises lors du Bureau Syndical du 26 janvier 2026. Monsieur AUDIBERT a en effet tenté de répondre aux mieux aux souhaits émis par les membres du syndicat dans sa préparation du BP 2026.

Le bilan de l'année 2025 fait apparaître un contexte de plus en plus contraignant en matière de gestion des déchets :

- L'importante évolution du coût de la TGAP (45 € HT en 2024 contre 65 € HT en 2025),
- Une augmentation des prix du traitement des OMr (+ 1%) liée à la révision annuelle des prix des marchés publics en cours),
- La poursuite de la recherche foncière pour le projet OREVAL#2 (en lien avec le Maire de Brignoles et Président de la CAPV),
- Le lancement de la MOe pour la construction de l'alvéole 2 du casier 4 de l'ISDND,
- Le durcissement des contrôles DREAL sur l'ensemble des sites, notamment sur l'ISDND de Ginasservis,
- Le besoin de réorganisation des services, du fait de la reprise de la compétence collecte par la CAPV,
- L'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 avec :
 - o Une obligation de valorisation matière de 65 % des déchets non dangereux non inertes mesurés en masse opposable en 2025 ;
 - o Une interdiction d'élimination dans les ISDND pour les ordures ménagères résiduelles comportant plus de 65% en masse de biodéchets ainsi que de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur au 1^{er} janvier 2025 et 60% à compter du 1^{er} janvier 2030.
- Une augmentation globale des tonnages d'OMr traités sur le territoire du SIVED NG (+0,72%) en lien avec l'augmentation de la population (1,4%), Des ratios par habitant qui évoluent différemment selon les intercommunalités, en raison de faits exceptionnels.

Les résultats provisoires de 2025 font apparaître :

- Des Restes à réaliser, uniquement en dépenses : - 141 766,08 €
- Un résultat de clôture en investissement (001) : + 131 355,43 €
- Un besoin de financement en investissement (1068) : + 10 410,65 €
- Un résultat reporté en fonctionnement (002) : + 1 741 719,66 €

Le déficit de la section de fonctionnement est essentiellement dû à la hausse des tonnages traités en 2025, alors que les participations des intercommunalités membres étaient basées sur leur stabilité. Les excédents antérieurs ont permis d'absorber le déficit.

Le président précise que le résultat reporté en fonctionnement ne peut pas être moindre. La somme correspond en effet à environ deux mois de dépenses de fonctionnement courant. Diminuer ce fonds de roulement en faisant un virement plus important à la section d'investissement mettrait le syndicat en difficulté.

Concernant les orientations budgétaires 2026 :

Les projets d'investissement de 2026 :

- Il s'agit prioritairement de finaliser la création de la **nouvelle alvéole du casier 4 de l'ISDND**. Il est à noter qu'en 2025, le budget prévoyait le financement d'une première partie de travaux, pour 870 000 €. Or, compte tenu de la faiblesse du résultat de l'exercice, il est impossible d'affecter cette somme. Il est donc prévu de mettre en place un AP/CP de 2,5 M€ en 2026 et 2,5M€ en 2027 environ. Le chantier devrait débiter en septembre/octobre 2026. Les **autres** investissements sur le site sont constitués d'études, d'agencements et aménagements de terrain, d'achat d'outillages et matériels, dont un engin de tassage (coût estimé à 700 000 €), et l'agrandissement de la base-vie.

- Concernant le projet OREVAL#2, une unique prévision de 50 000 € est inscrite, pour études. Il est précisé que les dernières estimations financières datent de 2023 et n'ont pas été actualisées.

Pour provisionner la section de **fonctionnement** :

- Concernant le financement du traitement des OMr, le budget 2026 prendra en compte les nouveaux tarifs des marchés en vigueur au 1er janvier 2026 et la TGAP, fixée à 72€ HT pour les ISDND et 16€ HT pour l'incinération, soit un budget total estimé à 6 345 684 €.
Quant aux quantités d'OMr à traiter en 2026, elles devraient être estimées à 42 677 tonnes par application du même taux d'évolution que celui constaté en 2025. Mais certaines particularités ne se reproduiront pas cette année, notamment les 230 tonnes de déchets de balayages traités pour la CCCV à titre exceptionnel. A leur demande, ces tonnages ont été neutralisés et non comptabilisés dans le calcul d'évolution des tonnages à traiter sur l'exercice 2026, tonnages qui permettent le calcul des participations des membres en 2026.
- Le traitement des lixiviats (200 000 €) constitue le poste le plus important de dépenses à provisionner en matière de coût de fonctionnement de l'ISDND. Le remplissage du bassin est lié aux niveaux de pluviométrie, et ce début d'année est particulièrement pluvieux. En outre, le marché en cours se termine en juillet 2026, et les coûts de traitement vont augmenter, du fait d'un durcissement de la réglementation.
- La dotation aux provisions est constituée des besoins en matière de post-exploitation du casier 4.
- Les frais de personnels sont en hausse de 7,77 % suite à la réorganisation des services. Ils représentent 4,5 % du budget total de fonctionnement.
- Concernant la dette, le seul emprunt en cours est celui qui a permis les travaux de création du casier 4 et de l'alvéole 1. Son taux, à 1,5 %, était fixe et exceptionnellement bas. A ce rythme, la dette sera éteinte en 2036.

En matière de recettes, les participations des membres sont calculées en mutualisant la totalité des frais, qui sont ensuite ramenés aux tonnages projetés par chaque intercommunalité. Comme demandé, les particularités de 2025 ont été prises en compte dans le calcul et les chiffres corrigés par rapport à la présentation en bureau.

Pour rappel, voici les deux paramètres de modification :

- Neutralisation des 230 tonnes exceptionnelles de déchets de balayures de la CCCV,
- Prise en compte du résultat 2025 de chaque EPCI

Ainsi, le besoin en financement s'établit comme suit :

- CCCV :	2 407 948 € (+15,73 %)
- CCPV :	1 125 995 € (+14,58 %)
- CAPV :	5 294 530 € (+11,07 %)
- Total :	8 828 473 € (+12,75 %)

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 4 157 766,08 €, celle de fonctionnement à la somme de 10 575 192 €.

M. Le président insiste sur le fait que le budget 2026 est très tendu et ne permet aucune marge de manœuvre en dehors d'une baisse des tonnages à traiter et d'une gestion de la plus grande quantité possible de nos OMr par l'UVE, permettant une baisse de TGAP, même si cette économie serait minime.

Les perspectives du BP 2026 sont les suivantes :

- Le scénario budgétaire 2026, fondé sur une contraction des recettes de fonctionnement et un niveau de charges inchangé, fait apparaître une épargne brute et nette négatives. Cette situation traduit un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement, ne permettant plus de couvrir la charge de la dette ni d'assurer le financement des investissements sans recours à l'emprunt.
- Dans ce contexte, le recours à un nouvel emprunt de 2,335 M€ dégraderait significativement la soutenabilité financière du syndicat, dont la capacité de désendettement ne peut être calculée en l'absence d'épargne brute positive.

- Cette évolution appelle à une vigilance renforcée sur la trajectoire financière du syndicat, compte tenu des ratios négatifs et du caractère fermé de la structure. Il conviendra de disposer d'une analyse fine en fin d'exécution comptable 2026 afin d'anticiper les effets de pallier que pourrait avoir une surconsommation des excédents antérieurs pour la conduite de la structure

Monsieur AUDIBERT demande à l'assemblée de lui exprimer ses commentaires et attend de connaître les points de vue de chacun(e).

Monsieur AUDIBERT confirme que si les tonnages collectés sont à la baisse, les finances seront moins tendues.

Madame VIORT souhaite savoir quels sont les apports de la prévention effectuée par les intercommunalités. Monsieur AUDIBERT précise qu'il ne peut répondre que par rapport à sa connaissance du territoire de la CAPV. Il pense qu'un plafond est atteint en matière de prévention, et qu'on ne parvient plus à faire baisser les tonnages d'OMr. Le problème est même accentué par le fait que le tri est très mal fait par les administrés, augmentant encore les coûts puisqu'il faut rapatrier les refus de tri pour les faire traiter dans le site adéquat. Monsieur LAIN ajoute qu'il a constaté que les administrés ont l'impression d'être floués, puisque les taxes et redevances augmentent, malgré leurs efforts en matière de tri. C'est pourquoi ils ne font plus d'effort. Monsieur AUDIBERT dit avoir fait le même constat. En conséquence, il pense que la taxe/redevance incitative lui semblerait particulièrement adaptée dans notre secteur, essentiellement constitué d'habitat rural. La redevance incitative permettrait sûrement des baisses de tonnage car chaque foyer verrait effectivement les efforts récompensés.

Monsieur BONNET s'interroge sur le problème rencontré par la DGFIP, qui n'est actuellement pas en mesure de fournir de Compte Financier Unique (CFU). Il demande comment a été établi le bilan de 2025. Monsieur AUDIBERT confirme qu'il a bien parlé de « bilan estimatif » tout au long de son exposé. Le SIVED NG ne peut pas encore bénéficier de son CFU, mais le suivi comptable et financier du syndicat permet de fournir des éléments fiables et si des différences entre son bilan estimatif et le CFU sont constatées, elles devraient être minimales. Toutes les collectivités attendent effectivement la résolution de l'incident informatique de la DGFIP.

Monsieur PHILIBERT remarque que le coût des travaux était prévu en totalité sur le BP 2026, au projet présenté en bureau, alors qu'une AP/CP sur 2 exercices est maintenant confirmée. Or, la participation de la CCPV est à la hausse par rapport au projet présenté le 26 janvier. Qu'en est-il ? Monsieur AUDIBERT l'informe que des charges supplémentaires de fonctionnement sont apparues entre les deux réunions, expliquant la différence. La diminution de l'enveloppe pour les travaux de l'alvéole n'a pas d'impact parce qu'ils sont financés pour la plus grande partie par l'emprunt.

En réaction à la remarque de M. VERAN sur les modifications récentes des schémas de collecte sur sa commune, Monsieur AUDIBERT rappelle que le schéma de collecte dépend uniquement des intercommunalités. Il précise à l'assemblée que la CAPV a fait le choix du regroupement de colonnes sur son territoire.

Monsieur ROUX indique que le secteur de la CCCV est majoritairement en collecte en porte à porte, mais que les agents de la régie ont pour instruction de ne pas collecter les sacs non triés. Il lui semble que cette demande est respectée, puisqu'en tant qu' élu référent, il reçoit souvent des appels d'administrés concernés.

Aucun élément complémentaire n'est relevé.

Le Comité Syndical, après en avoir DÉLIBÉRÉ :

- **PREND ACTE** du fait que le débat portant sur les orientations budgétaires 2026 a eu lieu, conformément aux dispositions prévues aux articles L.2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales,
- **DIT** que le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sera, dans les conditions règlementaires :
 - Transmis à Monsieur le Préfet du Var,

- Mis à disposition du public sur le site internet du syndicat,
 - Consultable directement au siège social du syndicat,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette décision.

Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

La délibération est adoptée à l'**UNANIMITE** des membres présents.

 **QUESTIONS DIVERSES**

Néant.

 **DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**

Décisions du Président :

Date	Numéro	Objet
04/12/2025	2025 12-01	Attribution d'un contrat pour étude et conseils (valant AMO) en matière d'assurance statutaire du personnel à la société PROTECTAS
18/12/2025	2025 12-02	Décision budgétaire modificative portant virement de crédits de chapitre à chapitre
30/10/2025	2025 12-03	Reprise sur provision pour créance douteuse - Correctif

Décisions du Bureau Syndical :

Néant.

En l'absence d'observations complémentaires des membres de l'assemblée, la séance est levée à 16H04.

Le Président,
Éric AUDIBERT.



Le Secrétaire de séance,
Patrick BONNET.

